

Appel à projets pour la mise en œuvre de  
l'activité de recyclerie dans un bâtiment  
situé sur le site de la déchetterie  
Chemin des Cairons à Mondragon (84430)

**Service Aménagement**

Communauté de Communes  
Rhône Lez Provence  
1260 Avenue Théodore AUBANEL  
CS20099 – 84500 Bollène  
Tél. 04 90 40 01 28

**Contact** Elodie PAULHAN  
**Tél.** 04 90 40 59 82  
**Courriel** [elodie.paulhan@cclrp.fr](mailto:elodie.paulhan@cclrp.fr)

Date limite de dépôt des candidatures :  
**Le 24 février 2020**

## Table des matières

|                                                                     |   |
|---------------------------------------------------------------------|---|
| <b>1. Calendrier</b>                                                | 3 |
| <b>2. Présentation du projet de construction d'une recyclerie</b>   | 3 |
| 2.1 Le contexte                                                     | 3 |
| 2.2 La situation géographique                                       | 4 |
| 2.3 L'assiette foncière dédiée au projet                            | 4 |
| 2.4 Les caractéristiques principales du site                        | 4 |
| <b>3. Les conditions de réalisation de l'activité de recyclerie</b> | 5 |
| 3.1 La recyclerie un outil de développement territorial             | 5 |
| 3.2 Le territoire d'intervention de l'activité                      | 5 |
| 3.3 L'organisation générale de l'activité                           | 5 |
| 3.4 Les conditions d'occupation du bâtiment                         | 6 |
| <b>4. Les modalités d'éligibilité à l'appel à projets</b>           | 6 |
| 4.1 Le profil des porteurs de projets                               | 6 |
| 4.2 La visite du site                                               | 6 |
| 4.3 Le déroulement de la candidature                                | 7 |
| <b>5. Les annexes</b>                                               | 8 |

# 1. Calendrier

- le 24 janvier 2020 : Publication de l'appel à projets
- le 24 février 2020 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature
- du 24 février 2020 au 9 mars 2020 : Analyse des dossiers déposés
- du 9 mars 2020 au 13 mars 2020 : Audition des candidats par un jury

## 2. Présentation du projet de construction d'une recyclerie

### 2.1 Le contexte

Dès 2017, la CCRLP a lancé le projet de construction d'une nouvelle déchèterie/recyclerie/matériauthèque.

En effet, depuis le 1er janvier 2017, la CCRLP gère deux déchèteries inadaptées au territoire : l'une sur la commune de Mondragon, l'autre sur la commune de Bollène.

L'idée initiale était de rénover la déchèterie de Bollène et de réhabiliter totalement celle de Mondragon mais cette solution n'a pu être retenue au regard des problématiques techniques, règlementaires et foncières rencontrées.

C'est pourquoi la CCRLP a engagé un projet de construction d'une déchèterie/recyclerie/matériauthèque en novembre 2017 au Nord de la commune de Mondragon afin de permettre la fermeture de la déchetterie existante de cette commune.

Le permis de construire a été accepté en septembre 2019 et le dossier ICPE déposé au mois de septembre est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

L'ouverture du site devrait intervenir au dernier trimestre 2020.

Le souhait de créer une recyclerie découle de la dynamique territoriale impulsée depuis le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets et la compétence Environnement en 2017. Celle-ci permettra de favoriser le réemploi et le recyclage.

Cet appel à projets a pour objectif de sélectionner un porteur de projet afin de lui confier la gestion de la recyclerie, véritable outil de développement territorial au service de la prévention et de la valorisation des déchets.

La recyclerie devra collecter des objets dont les détenteurs souhaitent se débarrasser, leur donner une seconde vie, les remettre éventuellement en état et les revendre à prix modiques.

La recyclerie devra également proposer des actions de sensibilisation et de promotion du réemploi à destination des habitants et des acteurs du territoire.

Les porteurs de projets devront démontrer dans leur réponse à l'appel à projets :

- leur motivation, compréhension et vision du projet ;
- leur ancrage territorial ;

- leur capacité en termes de moyens humain, financiers et matériels à mettre en œuvre et à gérer une telle structure.

Le projet d'aménagement du lauréat retenu devra être présenté et validé par la CCRLP.

## 2.2 La situation géographique

Le bâtiment de la recyclerie sera accueilli sur les parcelles du projet d'ensemble Déchetterie/Recyclerie/Matériauthèque, Chemin des Cairons à Mondragon.

Ce lieu se situe proche du cœur du territoire selon les résultats de calculs sur la distance et le temps de trajet effectués.

## 2.3 L'assiette foncière dédiée au projet

La superficie du site représente 23 440 m<sup>2</sup>.

Les parcelles concernées sont : section ZI n°71, 72 et 100.

Propriétaire : Communauté de communes Rhône Lez Provence

Etudes et diagnostics : l'ensemble de ces documents sont à disposition des candidats sur simple demande auprès de la CCRLP - [elodie.paulhan@cclrp.fr](mailto:elodie.paulhan@cclrp.fr).

## 2.4 Les caractéristiques principales du site

- proximité de la RN7;
- bâtiment raccordé à l'ensemble des réseaux ( Télécoms, Electrique, Eau potable, Assainissement);
- au voisinage de la Zone d'activités Notre Dame;
- parking prévu (dont places PMR et cheminement accessible avec une rampe d'accès);
- panneaux solaires photovoltaïques en toiture du dit bâtiment;
- clôture;
- sanitaires et vestiaires;
- accès distinct avec l'espace déchetterie.

Le futur lauréat ne sera pas responsable de l'entretien, ni de la gestion de l'intégralité du site mais seulement de l'emprise affectée à l'activité recyclerie.

## 3. Les conditions de réalisation de l'activité de recyclerie

### 3.1 La recyclerie un outil de développement territorial

La recyclerie constitue un outil de développement territorial au service de la prévention des déchets et de l'insertion sociale par l'activité économique. Elle répond ainsi à trois principes :

- *Une activité centrée sur l'économie circulaire*  
Une recyclerie est un acteur local de la prévention et de la gestion des déchets. Elle collecte des objets (en apport volontaire, sur rendez-vous ou en déchetterie via la matériautèque), dont les détenteurs souhaitent se défaire, les remet en état et les revend à prix modiques.  
La recyclerie devra également travailler en lien avec le service déchets de la CCRLP puisque le service de ramassage des encombrants sera maintenu. La collecte auprès d'autres acteurs du territoire, notamment les entreprises, n'est pas exclue du champ de l'appel à projet.
- *Une activité ancrée dans l'économie sociale et solidaire*  
La recyclerie est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, à savoir:
  - Une utilité sociale autre que le seul partage de bénéfices;
  - Un ancrage local fort, adapté aux spécificités de son territoire et de ses habitants;
  - Une lucrativité encadrée, avec néanmoins des objectifs d'équilibre économique;
  - Un modèle économique viable;
  - Une gouvernance démocratique et participative définie et organisée par ses statuts.
- *Un partenariat multiple*  
La CCRLP souhaite que l'activité soit fédératrice des acteurs du réemploi et de l'insertion du territoire, dès lors que leurs activités sont compatibles.  
L'opérateur devra collaborer avec les associations locales d'entraide existantes.  
La structure choisie devra contacter les différentes associations du territoire et organiser une réunion d'échange au démarrage de l'activité afin de prévoir une travail collaboratif en lien avec l'activité de recyclerie. Cette réunion sera organisée au siège de la CCRLP.  
Les habitants bénévoles, les comités d'entreprises, l'ambassadrice du tri de la CCRLP et tout acteur pouvant contribuer au développement de l'activité de recyclerie, dans le respect de ses principes seront également associés à ce projet.  
L'opérateur assurera alors la coordination entre les différents référents.

La description des fonctions collecte, tri, valorisation, vente et sensibilisation devront être décrites dans le dossier de candidature joint à l'appel à projets.

### 3.2 Le territoire d'intervention de l'activité

Le territoire d'intervention de la recyclerie pour la collecte et la sensibilisation est le territoire intercommunal de la CCRLP.

Ensemble composé de cinq communes : Bollène, Mondragon, Mornas, Lapalud et Lamotte-du-Rhône.

### 3.3 L'organisation générale de l'activité

Le prestataire assurera l'ouverture du point de vente, la mise en rayon et la gestion générale du point de vente.

Les horaires d'ouverture de la recyclerie devront correspondre à ceux des horaires de la déchetterie, du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00.

### 3.4 Les conditions d'occupation du bâtiment

La CCRLP est propriétaire du terrain et du bâtiment de la recyclerie et elle met à disposition cet espace gracieusement durant un an avant la mise en place d'un bail avec un loyer attractif.

Le montant du loyer sera de 300 euros/mois.

Cet appel à projets sera conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la convention de partenariat avec la CCRLP. La convention de partenariat précisera les engagements et attentes de chacune des parties prenantes.

Le futur lauréat devra prendre à sa charge la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) conformément au Code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'aménagement intérieur pour la partie du bâtiment ouverte au public (mobilier, rayonnage...).

Ce dossier sera soumis à l'avis des commissions accessibilité et sécurité incendie.

Ce dossier est à déposer auprès du service urbanisme de la commune de Mondragon.

## **4. Les modalités d'éligibilité à l'appel à projets**

### 4.1 Le profil des porteurs de projets

- les associations ou coopératives, créées ou en développement;
- les structures d'insertion par l'activité économique;
- les structures agréées "entreprises solidaires" au titre du décret n°2009-304 du 18 mars 2009 et régies par l'article L3332-17-1 du code du travail, à condition que leur activité entre dans les régimes d'exemption approuvés par la commission européenne;
- toutes les autres structures.

Les structures candidates doivent idéalement avoir une existence juridique à la date de dépôt de l'appel à projet.

Les dossiers des porteurs de projet sans existence juridique seront examinés à condition que la réflexion sur le projet soit bien aboutie.

### 4.2 La visite du site

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projets, une visite facultative du site et du dit bâtiment pourra être proposée aux candidats.

Les candidats peuvent faire une demande de visite à la CCRLP par mail adressé à l'adresse suivante : [elodie.paulhan@ccrlp.fr](mailto:elodie.paulhan@ccrlp.fr)

Tous les candidats auront droit aux mêmes modalités de visite. Chaque visite se fera sous la conduite d'un représentant de la CCRLP.

## 4.3 Le déroulement de la candidature

*L'acte de la candidature se déroulera en trois phases :*

- phase n°1 : dépôt des dossiers de candidature,
- phase n°2 : analyse des dossiers déposés et sélection,
- phase n°3 : audition des candidats par un jury et désignation du lauréat.

- Phase 1 : Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est joint au présent appel à projets

Le dossier doit être complété et envoyé par courriel à l'adresse suivante : [elodie.paulhan@ccrlp.fr](mailto:elodie.paulhan@ccrlp.fr)

Pour toute question, les candidats peuvent contacter :

- Elodie PAULHAN, Responsable du Service Aménagement
- Clifford APPAVOU, Responsable du Service Gestion des Déchets

Date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 24 février 2020 .

Tous dossiers reçus à une date ultérieure seront rejetés.

Le dossier de candidature permettra à la CCRLP de vérifier la compatibilité du projet avec les règles et objectifs de l'appel à projets.

La CCRLP informera le candidat de la bonne réception de son dossier de candidature.

- Phase 2 : Analyse et sélection des candidatures

Les dossiers de candidature seront examinés selon les critères de selection suivants :

- Références du porteur de projet;
- Viabilité économique du projet (budget prévisionnel et plan de financement à présenter sur les cinq ans;
- Qualité technique du projet (qualité de l'aménagement proposé, organisation de l'espace, délai de mise en oeuvre, clarté et qualité du dossier présenté);
- Activités déployées sur le territoire;
- Expérience dans le domaine d'activité de la recyclerie.

A l'issu de cette analyse, les candidatures seront présentées au jury de sélection.

- Phase 3 : Audition des candidats finalistes et désignation du lauréat

Un jury de sélection se réunira pour choisir le projet retenu.

Il sera constitué de représentants administratifs et techniques de la CCRLP et d'élus. Ces représentants auront voix délibérative.

Le jury auditionnera les candidats, définira leur classement et désignera le lauréat.

La recyclerie sera confiée au candidat ayant présenté un dossier de candidature techniquement, économiquement et socialement le plus pertinent.

Le projet d'aménagement du lauréat retenu devra être présenté et validé par la CCRLP.

## 5. Les annexes

- Dossier de candidature
- Plans du projet de la recyclerie